



Vous venez de vous connecter sur le site de l'Archevêché de Rabat et nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à nos actions.

Nous vous invitons à lire attentivement les dispositions qui vont suivre car elles vous présentent les conditions générales des dons.

Le « clic » que vous exécuterez après avoir rempli votre bon de paiement constitue la validation de votre don et vaudra acceptation irrévocable des présentes conditions générales.

En conséquence, vous ne pouvez faire un don que si vous acceptez les conditions prévues ci-dessous.

#### 1. Préambule

Les conditions générales de donation suivantes régissent l'ensemble des transactions établies sur le site web de l'Archevêché de Rabat. Tout don passé sur ce site suppose du donateur l'acceptation inconditionnelle et irrévocable de ces conditions.

#### 2. Objet

Le présent contrat est un contrat à distance qui a pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre des dons sur Internet pour l'Archevêché de Rabat par l'intermédiaire de la plateforme Maroc Télécommerce.

[www.dioceserabat.org](http://www.dioceserabat.org) est un service de l'Archevêché de Rabat.

Maroc Télécommerce est un service de gestion des transactions et une marque déposée par Maroc Télécommerce S.A.

#### 3. Définitions

Dans la suite du contrat, chacune des expressions mentionnées ci-dessus s'entendra au sens de sa définition, à savoir :

- « Contrat à distance » : tout contrat concernant des dons entre l'Archevêché de Rabat et un Donateur dans le cadre d'un système de donation à distance organisé par l'Archevêché de Rabat qui, pour ce contrat, utilise exclusivement le réseau Internet jusqu'à la conclusion du contrat, y compris la conclusion du contrat elle-même.
- « Donateur » : toute personne physique qui, dans le présent contrat, agit à des fins personnelles.
- « Bon de paiement » : document qui indique les caractéristiques du don versé par le Donateur et qui doit être signé par lui par « double clic » pour l'engager.
- « Don » : acte par lequel le Donateur s'engage à verser un don et l'Archevêché de Rabat à le réceptionner.

Archevêché de Rabat - Eglise Catholique au Maroc

Personne morale instituée par Dahir Royal du 25 rebia 1404 (30 décembre 1983)

1 rue Hadj Mohammed Riffai

10001 Rabat

#### 4. Faire un don

Après avoir choisi le montant souhaité, puis vérifié les éléments de votre don, cliquez sur le bouton "faire le virement" pour valider votre paiement.

En cas d'erreur de votre part, au moment de votre saisie sur le bon de paiement, nous vous conseillons de nous adresser dans les 24h une demande d'annulation par e-mail ([epaiement@dioceserabat.org](mailto:epaiement@dioceserabat.org)); après annulation du don par l'Archevêché de Rabat, vous pouvez de nouveau faire un don.

#### 5. Mode de paiement

Pour régler votre don par carte bancaire, vous choisissez le moyen de paiement parmi ceux proposés par l'Archevêché de Rabat au niveau du Bon de paiement (Visa, MasterCard). Dans ce cas, la remise de la transaction pour débit de votre compte est effectuée dans la journée qui suit la date de la confirmation de la transaction.

Votre paiement par carte bancaire est sécurisé par Maroc Télécommerce qui offre un service de paiement entièrement sécurisé.

Le Donateur garantit l'Archevêché de Rabat qu'il dispose des fonds et des autorisations éventuellement nécessaires pour utiliser le mode de paiement choisi par lui, lors de la validation du Bon de paiement.

Pour les cartes bancaires, les dispositions relatives à l'utilisation frauduleuse du moyen de paiement prévues dans les conventions conclues entre le Donateur et l'émetteur de la carte, entre l'Archevêché de Rabat et son établissement bancaire s'appliquent.

#### 6. Confidentialité des données

Les informations qui vous sont demandées sont nécessaires au traitement de votre commande et elles sont traitées de manière confidentielle. Vous disposez d'un droit de rectification relatif aux données vous concernant. Vous pouvez être amené à recevoir des remerciements de l'Archevêché de Rabat. Si ce n'est pas votre souhait, il vous suffira de nous en informer.

#### 7. Preuve des transactions payées par carte bancaire

Les données enregistrées par Maroc Télécommerce S.A sur la plate-forme Maroc Télécommerce pour le compte de l'Archevêché de Rabat constituent la preuve de l'ensemble des transactions commerciales passées entre vous et l'Archevêché de Rabat.

#### 8. Force majeure

L'Archevêché de Rabat n'est tenu pour l'exécution de ses obligations que dans la mesure où aucun événement de force majeure ne vient les entraver.